



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS
ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la dixième séance du Conseil d'établissement tenue le jeudi 25 juin 2026 à 17h30, à l'école de la Baie-Saint-François.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Parents
- Charlène Poirier ☐
 - Julie Gervais ☒
 - Diego Baus ☐
 - Jocia Legault ☒
 - Simon Jeanneau ☐
 - Vincent Tessier ☒
 - David Landry – substitut ☐
 - Stéphanie Julien – substitut ☐
 - Kathleen Boyer - substitut ☐
 - Gilles Diwouta - substitut ☐

Équipe École

- Marie-Ève Brière ☒
- Cindy Leclerc ☐
- Amy Stolecki ☐
- Yurisan Posada (en lieu de Marie-Ève Dumouchel) ☒
- Carine Girard ☒
- Martin Laferrière ☐
- William Vigneault – substitut ☐
- Mélissa Bougie - substitut ☒
- Jasmin Lecompte – substitut ☐
- Mylène Métivier - substitut ☐

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

- Joël Mercier, directeur ☒
- Patrick Benoit, directeur adjoint ☐
- ☐



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

	1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM (61 LIP) M. Vincent Tessier, en remplacement de la présidence et la vice-présidence et comme établi lors de la rencontre précédente du conseil d'établissement, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 17h42. 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Il est proposé par Mme Yurisan Posada appuyé par Mme Carine Girard d'adopter l'ordre du jour de la séance, soit adopté sans modification. CÉ #25-26-06-45 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026 Il est proposé par Mme Jocia Legault, appuyé par Mme Marie-Ève Brière et résolu: QUE le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 2 juin 2026 soit adopté tel que soumis. CÉ #25-26-06-46 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 4. QUESTION DU PUBLIC Aucun public présent 5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL 5.1 Allocation budgétaire La portion non admissible pour l'entretien ménager est expliquée par le fait que le CSS paie les contractants afin qu'il fournisse les matériaux. Aucune allocation n'est donc envoyée à l'école. La portion non admissible des classes GADAF est toujours soumise au CSS, mais sans réponse de ceux-ci.
--	--



Procès-verbal Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Baie-Saint-François

5.2 Uniformes

Selon le contrat de Raphaël U, il est impossible pour l'an prochain d'offrir des vêtements provenant d'autres fournisseurs. Cependant, selon l'approbation de l'équipe-école, il sera possible d'ajouter à la sélection de Raphaël U, des vêtements à l'effigie des équipes sportives et/ou activités artistiques et parascolaires. Un suivi sera fait en septembre.

6. Budget – ADOPTER

M. Mercier explique les différences majeures entre les budgets 2025-2026 et 2026-2027 et détaille les points majeurs du budget de fonctionnement.

Il est proposé par M. Vincent Tessier et appuyé par Mme Jocia Legault et résolu QUE le budget de fonctionnement 2026-2027 soit adopté tel quel.

CÉ #25-26-06-47

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Rencontre du 2 septembre – CONVENIR

M. Mercier prévoit faciliter la transition avec la nouvelle direction en nous expliquant le format de la rencontre de début d'année.

Le focus de la rencontre sera dirigé vers l'approbation des dates importantes de rencontre de début d'année, de la préparation du contenu de celles-ci ainsi qu'à l'approbation des premières demandes de dérogations et d'activités.

8. AGRANDISSEMENT – INFORMER

Explications des 2 scénarios pour la rentrée. L'ensemble des membres présents nomme son insatisfaction face à la situation et la gestion de cette dernière par le CSSVT.

Parallèlement, on discute de la rentrée non progressive qui sera extrêmement complexe avec la présence de NDLP dans les locaux de l'agrandissement. Il y aura des jeunes et des familles qui devront se présenter à l'école en soirée.



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

9. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

- ÉHDAA :
Prochaine rencontre aura lieu le 29 septembre. Engagement de la présidence afin de promouvoir la visibilité, la communication et l'inclusion du comité EHDAA en tant que membres participants de la communauté de parents
- Affaires Nouvelles :
Il y a eu une longue discussion sur l'insatisfaction des parents de l'école Notre-Dame de Huntingdon qui risque de voir leur plus jeune enfant être forcé de changer d'école pour revenir à leur école dite de quartier une fois que la fratrie quitte l'école après un transfert obligatoire. Cette discussion met en lumière la difficulté des parents de pouvoir choisir ou influencer la place-école attribuée à leur enfant.

J'ai profité de cette discussion pour faire valoir que nous sommes toujours dans l'inconnu face à l'utilisation de l'agrandissement pour septembre, mais l'absence de représentant du CSSVT à cette rencontre fait que toute cette discussion n'a servi qu'à informer les autres écoles de nos irritants (et ceux de Notre-Dame de Huntingdon).

10. MOTS DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS - INFORMER

Aucun étudiant présent.

11. ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Aucune demande d'activités.



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

CÉ #25-26-06-48	12. AUTRES POINTS Nous soumettons l'idée que le budget excédentaire du conseil d'établissement à la suite de cette rencontre de fin d'année soit offert à un comité de l'école dont les détails seront établis à la rencontre du 2 septembre 2026. Il est proposé par Mme Julie Gervais et appuyé par Mme Jocia Legault et résolu: QUE le budget excédentaire de fonctionnement du conseil d'établissement 2025-2026 sera offert à un comité de l'école à la suite de la rencontre de septembre. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET PROCHAIN(E) SECRÉTAIRE La prochaine séance du conseil d'établissement se tiendra le mercredi 2 septembre 2026 à 19h et le secrétaire sera M. Vincent Tessier. 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Marie-Ève Brière, appuyé par Mme Yurisan Posada et résolu: QUE la séance soit levée à 18h40. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. (signature) Charlène Poirier (signature) Joël Mercier
------------------------	---